

1205512101

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2012-06-15 |
| NUMERO DE DEPOT : | 2012R055038 |
| N° GESTION : | 2003B20798 |
| N° SIREN : | 451309728 |
| DENOMINATION : | CMP - BANQUE |
| ADRESSE : | 55 R DES FRANCS BOURGEOIS 75004 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2012/02/14 |
| TYPE D'ACTE : | PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION |
| NATURE D'ACTE : | CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S) |

038 057 98

COPIE CERTIFIEE CONFORME

CMP-Banque
Société Anonyme au capital de 60 037 000 euros
Siège social : 55 rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
451 309 728 RCS Paris

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
A 055038
15 JUIN 2012
numéro de dépôt

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FEVRIER 2012

PM 14 02 12
CA
~~06 15 05 12~~

L'an deux mille douze,
le 14 février
à 15 heures,
au siège social,
les membres du Conseil d'Administration de la société CMP-Banque se sont réunis.

Sont présents:

- Le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS, représenté par Monsieur Bernard CANDIARD, son Directeur Général,
- Monsieur Jean-Paul ESCANDE,
- Monsieur Lucas PAIRAUD,
- Monsieur Olivier PASTRÉ,
- Monsieur Pierre VAJDA, Président,
- Madame Emmanuelle VAULEON.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Jean-Pierre ROCHETTE, Directeur Général,
- Monsieur Emmanuel BOURIEZ, Directeur du Développement, des Réseaux et des Partenariats, (point 3 de l'ordre du jour),
- Monsieur Fabrice BELLENOUX, Directeur Financier, (points 4 et 5 de l'ordre du jour),
- Madame Christine VAN ELSLANDE, Responsable des Engagements (point 10 de l'ordre du jour)

- Madame Béatrice SCHMITT et Madame Sonia SILINE, représentantes du Comité d'Entreprise.
- Madame Marina ALCALDE-IRISSON, représentant la Direction des Finances de la Ville de Paris.

Le secrétariat est assuré par Madame Muriel MOURNETAS.

Il a été dressé un registre de présence qui a été signé, à leur entrée, par les membres présents.
Le Conseil réunissant le quorum requis par l'article 20 des statuts est légalement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle au Conseil qu'il est réuni à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Cooptation d'un administrateur
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2011
3. Activité commerciale au 31 décembre 2011 et au 31 janvier 2012
4. Résultats au 31 décembre 2011
5. Tableau de bord des activités financières au 31 décembre
6. Point sur le plan d'action sur l'amélioration de la performance du siège
7. Convention réglementée avec le CMP : avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public
8. Refinancement : garantie d'emprunt autorisée par le CMP
9. Modifications du règlement intérieur
10. Questions diverses

COPIE CERTIFIEE CONFORME

1 - Cooptation d'un administrateur

Le Président indique au Conseil qu'à la suite de la démission présentée par M. Olivier GRIMBERG de son poste d'administrateur pour raisons professionnelles, la candidature de Mme Emmanuelle VAULEON, Directrice des marchés institutionnels à DEXIA Crédit Local, est proposée avec le soutien explicite de sa hiérarchie.

Après que Mme VAULEON se soit présentée et que le Conseil en ait délibéré, Mme VAULEON est cooptée à l'unanimité comme membre du Conseil d'Administration de CMP-Banque, pour la durée restant à courir du mandat de M. GRIMBERG.

Le Président, après avoir salué en M. GRIMBERG un administrateur agréable, efficace et compétent, souhaite la bienvenue à Mme VAULEON.

2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2011

Le Président soumet à l'approbation du Conseil le projet du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2011.
Il est approuvé.

3 - Activité commerciale au 31 décembre 2011 et au 31 janvier 2012

Monsieur Emmanuel BOURIEZ, Directeur du Développement, des Réseaux et des Partenariats, présente au Conseil les résultats de l'activité commerciale du mois de janvier 2012.
La production s'établit à 12,389M€. Ce niveau est supérieur à celui de la production réalisée en janvier 2010 et janvier 2011.

Les agences pourvues d'un chargé de développement voient leur production progresser de 139% par rapport à celle de janvier 2011, alors que le niveau de la production des agences sans chargé de développement régresse de 9%.
Le Président ESCANDE demande à M. BOURIEZ de lui indiquer la proportion de l'encours gérée par les agences pourvues d'un chargé de développement.
M. BOURIEZ lui indique que les 7 agences avec un chargé de développement réalisent 59% de la production. Il lui apportera ultérieurement des précisions sur l'encours géré par elles.
Le Président demande la date d'arrivée prévue des chargés de développement dans les autres agences.
M. BOURIEZ répond que trois chargés de développement doivent encore être recrutés.

Il indique ensuite que le nombre de démarches effectuées est satisfaisant.
L'objectif de production nouvelle de crédit, hors CNAS, est réalisé à 87%.
Les encours de crédits évoluent positivement de 1%, alors que les remboursements anticipés régressent.
Le taux d'impayés à la production reste faible, alors qu'une dégradation de cet indicateur est observée dans des établissements concurrents. Cette situation vient compenser notre système coûteux d'octroi de crédits.
Enfin, il indique qu'à la fin du présent trimestre, l'ensemble du dispositif commercial (regroupement des agences et chargés de développement dans les agences parisiennes) sera déployé.

M. PAIRAUD remarque que, alors que les chargés de développement étaient initialement recrutés pour renforcer la présence de la banque auprès des collectivités locales et des établissements hospitaliers, c'est la production issue de contacts avec l'environnement bancaire qui progresse le plus.
M. BOURIEZ lui précise que si les collectivités locales et les établissements hospitaliers restent des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de notre stratégie affinitaire, les banques constituent une cible commerciale importante car les clients potentiels sont déjà détectés par elles.

Le Président demande si les perspectives de production pour 2012 seront atteintes.
M. BOURIEZ expose que l'objectif de production globale comprend trois volets :
- l'objectif de production issue du partenariat avec le CNAS, fixé à 45M€. Il sera atteint.

-l'objectif de production de l'agence centrale, fixé à 16M€ ; avec une production de 1,2M€ en janvier, l'agence centrale réorganisée pour le référencement et l'animation de partenariats est sur un bon rythme.
-l'objectif du réseau commercial, fixé à 133M€, correspondant à la production réalisée en 2010. Cette part de production est la plus fragile alors qu'elle a bénéficié de moyens nouveaux (regroupement des agences, communication, recrutements de chargés de développement). Les difficultés rencontrées sur le niveau de production de crédits hypothécaires sont résolues. Il est indispensable de remédier à la baisse de production de crédits Réducto qui constituent le cœur de métier de CMP-Banque.

Le Président juge cette dernière situation paradoxale.
M. BOURIEZ expose que le marché est devenu difficile. Les clients qui disposent de moins de 4 crédits sont désormais pris en charge par leurs propres banques qui pratiquent des regroupements de crédits. C'est en particulier le cas des clients de La Banque Postale qui représentaient une part significative de la clientèle de CMP-Banque. Cette clientèle est à reconquérir.

Le Président demande à M. BOURIEZ s'il a, ou non, abandonné la perspective d'atteindre l'objectif budgétaire.
M. BOURIEZ expose que si l'on se place dans la perspective selon laquelle CMP-Banque n'est pas capable de reprendre son marché ou d'en trouver un autre, il ne fallait pas affecter à son développement les moyens qui y ont été dédiés. Or, un plan de développement a été arrêté et des moyens ont été alloués pour sa réalisation.
Il indique par ailleurs qu'à son arrivée, le taux de transformation était de l'ordre de 30%. Ce taux est à 17% aujourd'hui. La dégradation de la qualité des dossiers impose donc de rechercher une augmentation des flux.

Le Président fait part de sa perplexité devant le fait que le déficit de production affecte précisément une offre adaptée pour laquelle CMP-Banque se déclare la plus compétente. Ce paradoxe doit être expliqué et les causes du manque de performance doivent être recherchées.

Le Président ESCANDE, considérant que les explications macroéconomiques sont secondaires, demande de reprendre les documents de pilotage pour réengager des actions correctives. La problématique de la production directe est fondamentale ; cette production justifie en effet l'organisation en réseau. Si elle ne redémarre pas, il faudra alors replier les activités au siège.

Le Directeur Général rappelle que la stratégie commerciale adoptée est basée sur le développement d'un réseau de prescripteurs locaux non rémunérés. Les efforts sont portés dans cette logique. Si le mois de janvier est insuffisant en ce qui concerne le niveau de production, il est encourageant en termes de démarches effectuées.
Il relève par ailleurs que, actuellement, les établissements organisés selon un business model centralisé souffrent.

Le Président ESCANDE, soulignant que la banque avait progressé dans de nombreux domaines, demande à chacun de prendre conscience du fait que si la production ne redémarre pas, cela remet en cause la validité de l'existence même de la banque. Il considère qu'il est impossible de continuer sur cette voie et rappelle que des emplois sont en jeu.

M. CANDIARD observe que ce type de questions a été soulevé à plusieurs reprises.
Lors de l'adoption du plan stratégique en 2010, il était prévu d'en effectuer un bilan circonstancié à l'automne 2011. Les discussions autour d'un nouveau partenariat avec LBP, mais aussi les retards pris dans la reconfiguration des agences parisiennes, ont amené à retarder la réalisation de ce bilan dans le calendrier prévu. A l'évidence, les résultats obtenus à ce jour n'apparaissent pas satisfaisants, malgré les efforts de l'ensemble des équipes mobilisées sur de nombreux projets. En outre, le refinancement pose une difficulté structurelle de plus en plus préoccupante, malgré les actions menées avec l'Etablissement public pour pallier au mieux ce risque. Cette problématique va devoir faire l'objet à très court terme d'une attention particulière et conjointe de la Ville et du CMP.

Le temps est donc venu d'étudier les différentes solutions qui s'imposent et les conditions de leur mise en œuvre.
Mais d'ores et déjà, il convient de prévoir très rapidement un niveau de charges de gestion révisé à hauteur d'une production et une rentabilité moindres, de façon à permettre d'assurer un équilibre à la

clôture des comptes 2012 avec des hypothèses très réalistes, en particulier en retenant une production 2012 identique à celle de 2011.
Il faut en effet d'urgence accentuer les efforts entrepris en matière de réduction des charges (notamment en réduisant les surfaces louées au siège) – le scenario « stress test » présenté à ce CA par CMP-Banque fixe l'effort à 234 000 € -, tout en essayant de favoriser un redémarrage de la production.
Enfin, le strict suivi des marges par activité et filière doit être conduit lors des différents comités et conseils, afin d'anticiper au mieux l'évolution du produit net bancaire au cours des prochains trimestres.

Le Président, répondant que ce message a bien été entendu, demande à ce qu'une réponse concrète soit apportée pour remédier au retard observé sur l'activité cœur de cible. Cette démarche peut conduire s'il y a lieu comme cela a été évoqué avec le Directeur Général, à un réexamen des normes d'acceptation en vigueur aujourd'hui.

4 - Résultats au 31 décembre 2011

Le Directeur Général présente au Conseil l'arrêté provisoire des comptes au 31 décembre 2011 et l'informe, concernant l'évolution des méthodes de calcul du coût du risque, que si le cabinet KPMG a rendu son étude sur le volet IT des travaux, le cabinet Deloitte aura du retard pour la remise de son rapport sur l'actuariat.

Le Président ESCANDE demande si, conformément à ce qui a été annoncé au Conseil d'Administration du 15 décembre 2011, les Commissaires aux Comptes se rendront devant le Comité d'Audit dont la prochaine réunion se tient le 17 février prochain.
Le Directeur Général craint que les Commissaires aux Comptes ne soient pas prêts pour cette date.
Le Président ESCANDE demande que, dans ces conditions, les Commissaires aux Comptes s'adressent au Président du Comité d'Audit. Une réunion supplémentaire du Comité d'Audit sera alors programmée pour les entendre.

Le Président souligne l'importance de cette évolution méthodologique pour la mise en conformité de l'établissement. Elle répond à un engagement qu'il a lui-même pris auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Il s'avère que les Commissaires aux Comptes ont soulevés des questions au cours de ces travaux, mais n'ont pas fourni, à ce stade, de conclusions susceptibles de conduire à des compléments de couverture significativement importants.

Le Directeur Général indique ensuite que le PNB, établi à 21 030K€ est en retrait de 7% par rapport au 31 décembre 2010.
Les charges sont stables (- 1%), avec une réduction des frais de personnel de 2% et une augmentation des charges d'exploitation provenant de dépenses exceptionnelles occasionnées par la mission d'accompagnement confiée au cabinet Roland Berger et les frais de conseil occasionnés par le litige sur le treizième mois.
Les dotations aux amortissements augmentent de 6% en raison de la mise en production d'importants investissements informatiques.
Le RBE s'établit à 1 362K€, en baisse de 54% par rapport à celui constaté fin 2010, le coût du risque baisse de 43%.
Le résultat net s'élève à – 218€.

Le Directeur Général détaille ensuite le calcul du coût du risque.
Il expose que la méthodologie de calcul du taux de provisionnement de la catégorie « douteux », mise en place en 2007, a été alignée sur celle utilisée pour les catégories «douteux compromis» et «surendettement», fondée sur l'analyse statistique des encaissements constatés et non plus des taux de perte estimés.
Les encaissements retenus sont ceux enregistrés sur une période de 8 ans.
Le passage en encours douteux est déclenché par la présence d'un impayé de plus de 90 jours.
La nouvelle règle de déclassement des dossiers de surendettement en encours douteux compromis mise en place au 31/12/11, est la suivante :
-les créances issues de plan (2ème plan et plus) avec moratoire partiel ou total avec ou sans impayé sont transférées définitivement en encours douteux compromis et sont provisionnées au taux des encours douteux compromis (sur l'intégralité de la créance et non plus seulement sur le moratoire comme

antérieurement) ; le calcul de la décote est arrêté et la décote est reprise en coût du risque pour les dossiers concernés.
-les créances issues de plan (2ème plan et plus) sans moratoire connaissant un ou plusieurs impayé(s) régularisé(s) (non provisionnées dans l'ancienne présentation) ou non (provisionnées dans l'ancienne présentation) sont transférées définitivement en encours douteux compromis et sont provisionnés au taux du douteux compromis ; le calcul de la décote est arrêté, la décote reprise pour les dossiers concernés.

Un taux global de provisionnement des encours douteux compromis est calculé, résultante des taux constatés sur les encours contentieux et sur les encours de dossiers en surendettement déclassés et encours compromis contentieux.
Les taux de provisionnement sur les créances douteuses comportant un premier plan de surendettement ont été recalculés pour tenir compte du nouveau périmètre de ces catégories de créances.

Les missions sur la revue des taux statistiques, déjà effectuées pour les exercices 2009 et 2010, ont été renouvelées pour l'exercice 2011.

Ces évolutions menées en 2011 ont eu un double impact sur la base provisonnable :
-les créances issues de plan (2ème plan et plus) avec moratoire partiel sans impayé sont transférées définitivement en encours compromis et provisionnées dans leur intégralité (et non plus seulement sur le moratoire) ; ce déclassement entraîne une augmentation de la base provisionnable sur cette catégorie de 2.851 K€ (par rapport à l'ancienne méthode.
-les créances issues de plan (2ème plan et plus) sans moratoire ayant connu un ou plusieurs impayé(s) régularisé(s) sont transférées définitivement en encours compromis ; ce déclassement entraîne un accroissement de la base provisionnable « douteux compromis » de 1.991 K€ (par rapport à l'ancienne méthode.
L'augmentation totale de la base provisionnable sur les dossiers de surendettement atteint donc 4.842 K€.

Elles ont également eu un impact sur les taux de provisionnement par catégorie de créances :
-le taux de provisionnement des créances douteuses hors surendettement, du fait du passage au calcul sur les encaissements et de l'évolution des taux de provisionnement des créances douteuses compromises passe de 30,31 % (ancienne présentation) à 27,56 %.
-le taux de provisionnement des créances douteuses sur les dossiers de surendettement (1er plan) passe de 28,64 % à 24,44 %.
-le taux moyen de provisionnement des créances sur les dossiers de surendettement déclassées en douteux compromis (2ème plan et plus) passe de 38,79 % à 43,83 % (cf. annexe 2).
-le taux moyen de provisionnement des créances douteuses compromises hors surendettement passe de 48,04 % à 43,83 %.

Enfin, cette évolution méthodologique provoque une augmentation des provisions de 419K€, alors que le transfert de dossiers de surendettement douteux (2ème plan et plus avec impayés en cours ou moratoire) pour un montant de 11.603 K€ et de dossiers sains (2ème plan sans moratoire avec impayé régularisé) pour un montant de 1.991 K€ vers les encours douteux compromis entraîne une reprise sur le stock de provision de la décote de 2.634 K€.

Le Directeur Général présente également au Conseil l'impact de la Loi Lagarde sur le coût du risque.
Il rappelle à cet égard que la réduction de la durée maximale des plans de surendettement de 10 à 8 ans, dont les effets n'auraient dû commencer à se faire sentir qu'en 2012, a été anticipée par les Commissions de Surendettement qui ont accéléré les passages en Plan de Rétablissement Personnel.
Cette évolution (+ 31 % sur l'année), très forte sur les 7 premiers mois de 2011, s'est ralentie au second semestre. Son impact sur le coût du risque est de 480 K€.
A cela s'ajoute la suspension des encaissements auprès des clients pendant la période de recevabilité, dont l'impact est évalué à 527K€.
L'impact total de la Loi Lagarde peut donc être chiffré pour 2011 à 1.007 K€.

Pour le Président, cet exercice montre les limites de l'établissement de comparaisons de résultats d'une année sur l'autre.

Le Directeur Général présente enfin au Conseil un scenario stress test fondé sur une hypothèse de production hors CNAS correspondant à la production réalisée en 2011, à laquelle s'ajoute l'objectif de production du CNAS.
Dans ces conditions, le PNB se dégraderait de 1 105K€ et le résultat net s'établirait à – 234K€.

Le Président, estimant que ce scenario ne peut être légitimement considéré comme le plus probable demande, en tout état de cause, de ne pas attendre de voir s'il se réalise pour prendre dès à présent des mesures budgétaires complémentaires.

M. PASTRÉ demande de ne pas perdre de vue que l'objectif de rentabilité de l'établissement se situe à 3M€ et que des croissances de production à deux chiffres ont été observées au second semestre dans certaines banques de réseaux.
Pour le Président, ce dernier élément d'information renforce l'idée que la situation dans laquelle se trouve CMP-Banque n'est pas normale.

Le Président ESCANDE envisage deux explications possibles à cette situation : soit le marché n'existe pas, soit CMP-Banque rencontre un problème d'action commerciale. Il penche plutôt pour cette dernière hypothèse.
M. PASTRÉ confirme que le marché se développe.

M. PAIRAUD relève que CMP-Banque a dû une première fois freiner sa production pour cause de ratio de solvabilité, et qu'elle risque de devoir à nouveau la freiner en raison d'absence de refinancement.

5 - Tableau de bord des activités financières au 31 décembre

Le Président, après avoir rappelé que la banque n'a pas de ressources de financement propres, mais qu'elle a jusqu'alors pu trouver sans difficulté son refinancement sur le marché, constate qu'elle se trouvera avant la fin du semestre face à des échéances de remboursement importantes dont les montants apparaissent clairement dans les tableaux prévisionnels de trésorerie. Envisageant l'hypothèse que la situation actuelle - à savoir que les banques ne se prêtent plus entre elles - perdure, il juge nécessaire de s'attacher à trouver dès maintenant des solutions pour prévenir, le moment venu, toute difficulté; cette question de la sécurisation du refinancement est indépendante des résultats de la banque : le problème posé est lié à la situation du marché et doit être réglé en étroite liaison et avec le soutien de l'Etablissement public et de la Ville.

Le Président ESCANDE demande si des démarches ont été effectuées auprès de la Banque de France.
M. CANDIARD indique que le fond de réserves ne s'adresse qu'aux établissements notés et reconnaît que le refinancement de CMP-Banque est un sujet lourd qui doit être réglé d'ici au mois de juin.

M. BELLENOUX, Directeur Financier, présente alors au Conseil le tableau de bord des activités financières établi à fin décembre 2011 et, après avoir confirmé le respect des ratios réglementaires, indique au Conseil que l'émission des CDN auprès de HPC n'a pas été renouvelée.
La ligne de trésorerie de 20M€ signée avec Calyon en septembre 2011 arrivera à échéance en mars 2013.
Le Président fait observer que cette sécurité nécessaire coûte cher à la banque.
L'examen du gap de liquidité dynamique fait apparaître un besoin de 187M€. Depuis la réalisation de cette étude, la renégociation de la durée d'emprunt avec DEXIA a permis de ramener ce montant à 157M€ en prorogeant 3 lignes échelonnées entre 2012 et 2014.

Le Président relève que la production nouvelle n'est pas financée à partir des mois de mai-juin et que la question de la liquidité est un sujet fondamental pour l'établissement en 2012.
M. BELLENOUX ajoute que certaines tombées intervenant avant cette échéance ne seront peut-être pas renouvelées ou le seront dans le meilleur des cas pour une durée de trois mois.
Le Président ne considère pas ces renouvellements de lignes de courte durée, au-delà de 10 à 15M€, comme des solutions satisfaisantes à un problème structurel qui échoit maintenant aux actionnaires.
M. PAIRAUD estime pour sa part qu'il ne faut pas exclure, qu'après s'être tournée vers l'actionnaire, la banque sollicite de la Ville sa capacité de garantie.
Le Président, réaffirmant sa détermination à ne pas régler ce problème dans l'urgence, réitère l'impératif de confidentialité qui engage les participants à cette réunion.

M. BELLENOUX souligne le caractère exceptionnel de l'opération réalisée avec DEXIA et informe le Conseil de la réception de 10M€ de CDN à 3 mois de la maison-mère.
Il indique par ailleurs que des démarches de titrisation ou d'émission d'emprunts obligataires seraient coûteuses.

Le Président ESCANDE recommande de se rapprocher de la Ville de Paris.
M. CANDIARD rappelle à cet égard l'existence d'une lettre de confort de la Ville de Paris.
Mme VAULEON évoque toutefois la limite de 50% de garantie fixée par la Loi Galland.
Le Président conclut que dans une conjoncture normale, CMP-Banque doit trouver elle-même ses propres financements, mais que la conjoncture présente est précisément anormale.

6 - Point sur le plan d'action sur l'amélioration de la performance du siège

Le Directeur Général informe le Conseil qu'une information du Comité d'Entreprise sur le projet d'évolution de l'organisation des services du télémarketing et des archives a été faite à la réunion du Comité d'Entreprise du 5 décembre 2011.
Le Comité d'Entreprise du 5 janvier 2012 a rendu un avis sur ce sujet, à la suite duquel les recherches de prestataires extérieurs ont été lancées.
Cinq sociétés ont été consultées pour une prestation extérieure du service des archives ; quatre ont formulé une proposition. Le choix du prestataire est prévu dans la semaine du 20 février pour le transfert de l'activité fin mars au plus tard.

CMP-Banque a également procédé à la mise en concurrence de prestataires spécialisés pour l'externalisation du télémarketing.
Deux sociétés ont été retenues pour la qualité de leur réponse au cahier des charges. Une analyse approfondie des réponses apportées a été effectuée et complétée par la visite de 3 plateformes de traitement téléphonique de ces prestataires (Caen, Vitré et Boulogne) et par une soutenance en présence d'un comité de sélection composé du Directeur Général, du Secrétaire Général, du Directeur de l'Information et de l'Organisation, du Directeur de la DDRP et du Responsable du projet.
La société Armatis a été retenue à l'issue de la réunion du comité de sélection du 19 janvier 2012.

Les conséquences sociales de ces réorganisations sont les suivantes :
Sur 9 collaborateurs concernés :
- 1 collaboratrice prendra ses fonctions de Chef de projet d'externalisation du télémarketing sous lettre de mission, puis comme Responsable des opérations télémarketing
- 6 collaborateurs seront reclassés en interne à CMP-Banque
- 1 collaboratrice en congés maternité devra être reclassée à son retour de congés maternité
- 1 collaborateur est licencié car il n'a pas donné suite aux propositions de reclassement formulées.

Ces reclassements sont effectués sur des postes vacants existants.

7 - Convention réglementée avec le CMP : avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public

Le Directeur Général rappelle qu'une convention d'occupation de locaux entre le Crédit municipal, propriétaire de l'ensemble immobilier situé rue des Francs-Bourgeois et CMP-Banque a été signée le 14 octobre 2010.
Des modifications et réaménagements étant prévus, il convient de réajuster la superficie concernée en fonction de la surface effectivement utilisée par CMP-Banque à leur issue.
Les bureaux situés rue des Francs-Bourgeois, au rez-de-chaussée et sur les deux premiers étages représenteront une surface de 2104 m$^2$. Par ailleurs un ajustement des locaux des archives à 202,20 m$^2$ contre 1 197 m$^2$ actuellement est prévu. Au total, la mise à disposition de locaux sera de 2 303,20 m$^2$, pour une redevance annuelle de 731 701,62 euros.
Cette convention s'inscrit dans la poursuite de notre démarche de rationalisation des moyens et de recherches d'économies complémentaires demandées par l'actionnaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise la signature de cet avenant.

8 - Refinancement : garantie d'emprunt autorisée par le CMP

Le Directeur Général présente au Conseil d'Administration la garantie d'emprunt que lui a accordée l'établissement publicà sa filiale à la suite d'une délibération du Conseil d 'Orientation et de Surveillance en date du 27 janvier de ce dernier.
Cet emprunt de 55M€ a été contracté auprès de Dexia Crédit local pour une durée de 7 ans au taux de 4,77%.

9 - Modifications du règlement intérieur

Le Directeur Général informe le Conseil que deux propositions de modification du règlement intérieur ont reçu un avis favorable du Comité d'Entreprise le 5 janvier 2012, l'une relative au dispositif d'alerte professionnelle prise à la suite de la délibération du 14 octobre 2010 de la CNIL, l'autre relative à l'interdiction de la dissimulation du visage prise à la suite d'une modification du règlement intérieur du Crédit Municipal de Paris.
Les rédactions nouvelles des articles 4 et 38 du règlement intérieur qui en découlent sont portées à la connaissance du Conseil.

10- Questions diverses

Ratification de prêts
Conformément aux décisions prises par le Conseil en sa séance du 12 octobre 2007 en matière de limites de risques de crédits, Madame Christine VAN ELSLANDE, Responsable des Engagements présente au Conseil pour ratification huit dossiers de demande de prêt :

- une OCH in fine d'un montant de 1 275 000€ sur 24 mois au taux de 4,55% et 0,5% de frais dossier (dossier n°1262415),
- une OCH in fine d'un montant de 590 000€ sur 24 mois au taux de 4,70% et 1% de frais dossier (dossier n°1266219),
- une OCH in fine d'un montant de 750 000€ sur 24 mois au taux de 4,55% et 1% de frais dossier (dossier n°1264542),
- une OCH in fine d'un montant de 1 000 000€ sur 24 mois au taux de 4,55% et 0,5% de frais dossier (dossier n°1264544),
- une OCH in fine d'un montant de 660 000€ sur 24 mois au taux de 4,55% et 1% de frais dossier (dossier n°1266436),
- une OCH in fine d'un montant de 1 445 000€ sur 24 mois au taux de 4,70% et 1% de frais dossier (dossier n°1268256),
- une OCH in fine d'un montant de 1 153 000€ sur 24 mois au taux de 4,35% et 1% de frais dossier (dossier n°1247508),
- une OCH in fine d'un montant de 1 025 000€ sur 24 mois au taux de 4,70% et 1% de frais dossier (dossier n°12770717).

Le Président note avec satisfaction le retour du flux de ces excellents dossiers d'appoint mais rappelle qu'ils doivent rester cantonnés dans les limites du plan d'action 2012 adopté par le Conseil

Le Directeur Général indique que le stock de crédits hypothécaires ou de prêts relais est en cours de reconstitution à la suite de mesures de réorganisation interne visant à renforcer l'assistance du réseau pour le montage de ce type de dossiers. Leur délai de réalisation s'est sensiblement rallongé. Cette production peut être interrompue à tout moment en cas de tension en matière de refinancement.

M. PAIRAUD relève qu'il convient de prendre en compte la tombée rapide de ces dossiers dans la gestion du stock.
Le Directeur Général répond que le stock, qui tourne en effet rapidement, représente un encours de 50M€.

Sur le sixième dossier présenté, le Président ESCANDE demande si le versement de 437 000€ de trésorerie pour travaux s'effectue ex post sur justificatifs.
Mme VAN ELSLANDE lui confirme que cette somme est débloquée sur justificatif.

Relevant que la conjoncture du marché immobilier n'est pas bonne, le Président ESCANDE demande quelles sont les mesures prises face au risque de rallongement des délais de vente et aux difficultés de paiement des intérêts du prêt relais qui en découleraient.

Le Président rappelle à cet égard avoir demandé que les emprunteurs soient informés que leur crédit ne serait pas renouvelé.
Mme VAN ELSLANDE indique que les emprunteurs sont destinataires 6 mois et 3 mois avant l'échéance d'une alerte en ce sens.

Le Président ESCANDE, après avoir reçu confirmation de la mise en place de la procédure demande que soit présenté à la prochaine réunion du Conseil d 'Administration un tableau recensant l'ensemble des concours de ce type.
Le Président ajoute qu'il est essentiel pour le Conseil que tous les dossiers ratifiés par cette instance fassent l'objet d'un suivi et d'un retour d'information sur leur évolution.

M. PAIRAUD demande si le délai initialement retenu de 24 mois est, compte tenu de la conjoncture, suffisant.
Le Directeur Général indique que toute demande de prolongation fait l'objet d'un passage en comité des crédits.

Le Président ESCANDE remercie Mme VAN ELSLANDE pour la qualité de sa présentation.

Le Conseil d'Administration, après examen de ces dossiers, procède à leur ratification.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un administrateur et la secrétaire.

M. Pierre VAJDA
Président du conseil d'administration

M. Bernard CANDIARD
Représentant le Crédit Municipal de Paris

Mme Muriel MOURNETAS
Secrétaire du Conseil d'Administration